

La course à Relais-femmes

N° 27, mars 2002

Sommaire

Sortir de la violence conjugale en 2001 : encore et toujours une course à obstacles. p. 1

La violence exercée par des femmes : l'expérience et les pratiques des intervenantes travaillant auprès de femmes dans un cadre communautaire p. 4

Guide de réflexion sur la violence envers les femmes handicapées. p. 6

Point de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale. p. 7

La lutte contre la violence envers les femmes se poursuit... p. 8

Carrefour d'expertises et de ressources
en matière de condition des femmes



Sortir de la violence conjugale en 2001

encore et toujours une course à obstacles

TEL ÉTAIT LE THÈME... ET LA CONCLUSION DE LA Commission d'études sur la réponse aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, tenue à Montréal en novembre 2001 et organisée par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale.

L'événement s'est tenu sous la présidence de madame **Lorraine Pagé**, directrice du service des communications de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Elle a été assistée par madame **Vivian Barbot**, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), madame **María De Koninck**, professeure au département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université Laval, madame **Karen Messing**, professeure au département de sciences biologiques et directrice du Centre d'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et par monsieur **Kevin Callahan**, coordonnateur de la gestion à Droits et Démocratie, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

En raison de son mandat de défense des droits et des intérêts des femmes victimes de violence conjugale, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale s'est donné, entre

autres, comme objectif de faire le point sur l'aide disponible aujourd'hui aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale. Afin de dresser un bilan exhaustif de la situation, le Regroupement a convié à témoigner des femmes qui ont elles-mêmes été violentées ainsi que les différents partenaires engagés dans le soutien psychosocial des femmes et des enfants victimes. Chacun-e était invité-e à répondre aux interrogations suivantes :

En 2001, répondons-nous vraiment aux besoins criants des femmes et des enfants victimes de violence conjugale? Une réponse adéquate est-elle accessible pour toutes les femmes et tous les enfants qui subissent la violence dans le cadre d'une relation amoureuse ou conjugale? L'organisation des services, la qualité des interventions et le maillage entre les services sont-ils au rendez-vous pour répondre efficacement aux besoins d'urgence et de crise? aux besoins de soutien et d'accompagnement? aux besoins de soutien et de consolidation? Y a-t-il des lacunes importantes? Que peut-on proposer afin d'améliorer la réponse aux besoins? Quelles priorités se dégagent?

Un peu d'histoire

Il y a vingt-cinq ans, les femmes victimes de violence conjugale ne trouvaient pratiquement pas

(suite en page 2)

Sortir de la violence

encore

la course

à Relais-femmes

Collaboratrices pour ce numéro

Renée Audy
Dominique Damant
Myriam Dubé
Andrée Gilber
Françoise Guay
Isabelle Marchand
Nicole Nepton

Coordination et révision des textes

Nicole Caron

Mise en pages et correction

Louise-Andrée Lauzière, d'après un concept de Tutti Frutti.

Dépôt légal

Premier trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec,
2002
Bibliothèque nationale du Canada,
2002
ISBN 2-922561-07-???

La réalisation de ce numéro de *La course à Relais-femmes* a été rendue possible grâce à la contribution financière du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA).

(suite de la une)

d'aide. Les premières maisons d'hébergement voyaient le jour et le réseau public méconnaissait le problème. Quant aux enfants témoins de la violence de leur père, ils venaient avec la mère. On était alors encore bien loin de parler d'enfants victimes de violence conjugale.

Depuis deux décennies, des progrès énormes ont été réalisés. Un réseau complet de maisons d'aide et d'hébergement s'est développé à travers le Québec. D'autres groupes, préoccupés par les conditions de vie des femmes, les aident à briser le silence et leur offrent leur soutien. Trois politiques gouvernementales sont venues reconnaître le problème de la violence conjugale : la Politique d'aide aux femmes violentées du ministère de la Santé et des Services sociaux (1985), la Politique d'intervention en matière de violence conjugale du ministère de la Justice et du Solliciteur général (1986) et enfin la politique d'intervention en matière de violence conjugale intitulée : *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (1995). Cette dernière, fruit du travail de nombreux acteurs sociaux, engageait six ministères et secrétariats. Par la suite, trois autres s'y sont joints. Dans la foulée de ces politiques, les différentes institutions concernées (police, CLSC...) ont octroyé une formation à leurs intervenant-e-s.

Des pas énormes ont été faits et le Québec est certes à l'avant-garde sur le plan international, mais nous sommes loin d'avoir réussi à éradiquer le problème de la violence conjugale. En font foi les nombreux témoignages qui se sont succédés durant les trois jours de la Commission.

Les faits saillants de la Commission¹

Quand on ne traite que les conséquences de la violence conjugale

Louise Vaillant est travailleuse sociale, formatrice et intervenante de terrain avec 25 ans d'expérience à son actif. Entre autres, elle a fait partie de l'équipe qui a donné la formation sur la problématique de la violence conjugale aux intervenant-e-s du réseau. Chaque jour, elle côtoie des femmes aux prises avec un conjoint violent. Témoin experte pour la Commission, elle a constaté que l'aide offerte aux femmes qui recourent aux services du réseau de la santé et des services sociaux du Québec ressemble à un jeu d'échelles et de serpents. Les échelles vers la sortie d'une relation violente, ce sont les services adaptés à la réalité que vivent ces femmes. Les serpents, ce sont ceux qui les ramènent à la case départ, voire encore plus bas. Ainsi, lorsque l'intervenant-e a toutes les qualifications requises pour mener à bien l'intervention, on peut penser à une échelle. À l'inverse, lorsque l'intervenant-e manque de formation, la femme peut s'enfoncer bien malgré elle dans le cycle de la violence.

Par exemple, comme vivre avec un conjoint violent affecte la santé mentale et physique des victimes, elles sont souvent amenées à consulter des médecins ainsi que divers-es intervenant-e-s du réseau. Pour Louise Vaillant, même si ces professionnel-le-s sont sensibles aux signes révélant qu'une femme vit de la violence, ils et elles ne sont pas systématiquement formé-e-s sur la problématique de la violence conjugale;

conjugale en 2001

et toujours une course à obstacles (suite)

ainsi, si la violence conjugale n'est pas dé-
pistée, seules les conséquences seront trai-
tées.

Ce constat résulte, entre autres, du fait
qu'il n'existe pas de formation continue sur
le sujet et que, en plus, il n'existe plus de
formation pour les intervenant-e-s nouvel-
lement en poste. Quant au dépistage,
Cécile Côté, de l'Ordre des travailleurs
sociaux du Québec, rapporte qu'il s'en est
déjà fait de façon systématique dans les
CLSC. Malheureusement, il n'y avait pas de
ressources suffisantes pour intervenir une
fois les cas dépistés. De plus, comme les
priorités changent, on forme, on dépiste
puis, après deux ou trois ans, on établit
d'autres priorités comme si le problème
était réglé.

La rareté des services offerts aux femmes autochtones : un scandale

Quatre-vingt pour cent des femmes autoch-
tones subissent de la violence, une vio-
lence qui ne fait pas les manchettes. Après
tout, elle ne tue « que » des autochtones.
Dans la même région, en un mois, deux
femmes ont été tuées par leur conjoint et
un bébé de 13 mois a été battu par son
père, qui a ensuite écrit le mot *vengeance*
sur son ventre avant de le lancer par la fe-
nêtre. On n'en a pas entendu parler. Un
exemple parmi d'autres.

Pourquoi tant de violence? **Michelle
Audette**, de l'Association des femmes au-
tochtones du Québec (AFAQ) a expliqué que
les communautés autochtones ont beau-
coup souffert de l'obligation de devoir se
séparer de leurs enfants. Dans les pension-

nats, les enfants ont vécu beaucoup de vio-
lence et subi des agressions sexuelles.
Aujourd'hui, la violence se perpétue et
d'autant plus que les autochtones vivent
dans un contexte de pauvreté et de vio-
lence institutionnelle en vertu de la Loi sur
les Indiens qui crée des situations où les
membres d'une famille n'ont pas les mêmes
droits.

Dans les communautés autochtones, la vio-
lence conjugale est perçue comme étant
normale. C'est à peine si on commence à
percer le mur du silence. Vous croyez que la
lutte contre la violence est une priorité? Eh
bien non. Les femmes autochtones ont bien
peu de moyens pour faire face à ce pro-
blème. Il y a seulement neuf maisons d'hé-
bergement pour les femmes des cinquante-
deux communautés autochtones et inuites
du Québec. Les autochtones ont des façons
de faire qui leur sont propres (telles que des
cercles de guérison), mais celles-ci ne ca-
drent pas dans les programmes. Les inter-
ventions sont aussi à court terme. Par exem-
ple, l'AFAQ a réalisé pendant deux ans une
campagne de sensibilisation sur la violence
conjugale qui a très bien fonctionné, mais
elles n'ont pu obtenir de fonds pour la pour-
suivre.

Les femmes lesbiennes, les femmes sourdes et les femmes immigrantes sont doublement discriminées

Suzie Bordeleau, du Groupe d'intervention
en violence conjugale chez les lesbiennes, a
rapporté que les ressources ne sont pas
adaptées aux besoins des femmes lesbiennes.
On intervient d'après le modèle de la
violence conjugale entre hommes et fem-

mes, ce qui ne correspond pas à ce qu'elles
vivent. Par ailleurs, les maisons d'héberge-
ment ne les acceptent pas, car il leur fau-
drait aussi intervenir sur les préjugés envers
les orientations sexuelles différentes. Porter
plainte est pourtant d'autant plus difficile
pour les femmes lesbiennes qu'elles sont
ainsi amenées à faire un coming-out multi-
ple : auprès de la police, des différent-e-s
intervenant-e-s, de leurs proches, etc., tan-
dis qu'elles sont particulièrement isolées,
leur communauté acceptant mal la réalité
de la violence entre femmes.

De son côté, la Maison des femmes sourdes
de Montréal a reçu près de 250 demandes
d'aide concernant des problèmes de violence
conjugale. La Maison a donc développé un
service d'intervention mobile offert aux mai-
sons d'hébergement. La moitié d'entre elles
acceptent d'accueillir les femmes sourdes,
ce qui est insuffisant.

Selon **Rosa Miranda**, intervenante auprès
des femmes immigrantes, les femmes parrai-
nées sont particulièrement vulnérables. Elles
n'ont pas droit aux cours de français pour
immigrant-e-s, elles ne peuvent ni étudier ni
travailler. Elles peuvent avoir droit à l'aide
sociale en allant en cour, mais elles ne le sa-
vent pas. Elles sont particulièrement dépen-
dantes de leur conjoint tout en croyant
qu'elles seront expulsées du pays si elles
portent plainte pour violence conjugale. Il
arrive aussi qu'elles n'aient pas du tout
confiance dans la police quand celle-ci a
droit de vie ou de mort dans leur pays d'ori-
gine. Elles ont grand besoin d'être soutenues
dans leurs démarches, mais on manque de
ressources et d'autant plus qu'il leur faut

(suite en page 10)

la mission de Relais-femmes

Relais-femmes est un organisme féministe sans but lucratif qui oeuvre dans une perspective de changement social et de promotion des droits des femmes et de leurs organisations.

Relais-femmes exerce des activités de recherche, de formation et de consultation destinées prioritairement à ses membres.

Pour réaliser cette mission, Relais-femmes doit :

- Répondre aux demandes de recherche des membres, promouvoir (initier, appuyer et stimuler) la recherche axée sur leurs besoins. Ces recherches sont élaborées en collaboration avec les membres et s'appuient sur une démarche de recherche-action.
- Répondre aux demandes de formation de ses membres, mener sa propre analyse sur les besoins de formation et initier des formations au regard des intérêts de ses membres.
- Rendre accessibles les résultats des recherches et le fruit des formations par divers moyens, notamment par les publications.
- Participer au fonctionnement et au développement du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, lequel est spécialisé dans les questions relatives aux femmes.
- Maintenir un réseau de personnes-ressources aptes à donner des conférences ou des sessions de formation sur divers aspects de la condition féminine et aptes à travailler avec les groupes sur des questions précises.

La violence exercée

l'expérience

DEVANT LA MONTÉE DU DISCOURS SUR LE THÈME de la violence des femmes et de l'inquiétude grandissante des intervenantes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence, avec la mise sur pied notamment de programmes pour femmes violentes, Relais-femmes a décidé, avec l'appui du CRI-VIFF, de faire une réflexion sur la question à partir de l'expérience propre des intervenantes.

Réuni autour de Relais, un petit comité s'est rencontré de façon régulière de septembre 1997 à mars 1998 dans le but, d'une part, de développer un questionnaire sur le sujet et, d'autre part, d'identifier, s'il y a lieu, des besoins de recherche. Le comité réunissait une représentante du Regroupement québécois des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, une de la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et une du Regroupement québécois des CALACS, **Dominique Damant**, de l'École de service social de l'Université Laval, **Lucie Bélanger**, de Relais-femmes, et **Françoise Guay**, agente de recherche. Dans le cadre de cette réflexion, un sondage réalisé auprès des membres des regroupements a montré l'intérêt des intervenantes pour la question.

Au printemps, le comité choisissait de faire une demande au CQRS pour un projet de formulation. Il s'agit en quelque sorte d'un pré-projet qui vise à permettre à un-e intervenant-e du milieu de « développer, en partenariat avec une chercheure, un projet de recherche bien structuré ». Au printemps 1999, nous obtenions le budget du CQRS pour formuler un projet.

La formulation du projet incluait la réalisation de trois entretiens de groupe sur le sujet, une première analyse de ces entretiens, une recension des écrits ainsi que la rédaction d'une demande pour le projet proprement dit. Les entretiens de groupe ont réuni vingt-cinq participantes de la région de Montréal et de Québec, majoritairement de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence mais également de maisons accueillant des femmes en difficulté et des centres d'aide pour femmes victimes d'agressions sexuelles. Les entretiens visaient, d'une part, à alimenter le comité sur les situations de violence de la part des femmes rencontrées par les intervenantes — il s'agissait en quelque sorte d'une première exploration du terrain sur le sujet — et, d'autre part, à permettre au comité d'effectuer un choix éclairé de la question de recherche. Une synthèse des entretiens a été effectuée¹ en vue de la préparation de la demande. Les entretiens ont révélé la qualité de la réflexion sur cette question chez les intervenantes qui travaillent auprès des femmes; non pas que les situations rencontrées soient nombreuses, mais elles suscitent des interrogations et une réflexion importante. Des modifications ont été apportées à l'orientation du projet suite aux commentaires des participantes. Nous avons choisi notamment de faire porter la question de recherche non sur les femmes qui exercent de la violence, mais sur l'expérience, ou les représentations, des intervenantes; celles-ci incluant à la fois les situations rencontrées, leur façon de les envisager et leur façon d'intervenir dans ces situations. Par ailleurs, au lieu de limiter les situations envisagées à celles où des femmes ont pu exer-

par des femmes

et les pratiques des intervenantes travaillant auprès de femmes dans un cadre communautaire

cer de la violence à l'endroit d'autres femmes ou d'intervenantes (ce qui était le cas dans les entretiens de groupe), nous avons décidé d'inclure tous les types de situations (notamment celles à l'endroit des enfants).

Dominique Damant a soumis le projet proprement dit au CQRS à l'automne 2000 et celui-ci a été accepté à l'été 2001. Le projet est en branle depuis la fin de l'été 2001. À l'automne 2001, nous avons rencontré trente-deux intervenantes de divers horizons et expériences; aux intervenantes de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, pour femmes en difficulté et de centres pour femmes victimes d'agressions sexuelles se sont jointes des intervenantes qui travaillent plus spécifiquement auprès des mères et des enfants, des intervenantes de maisons de transition pour femmes criminalisées ou qui travaillent auprès de femmes violentes et des intervenantes de centres de femmes. Il est à noter que l'échantillon est constitué spécifiquement d'intervenantes qui travaillent dans des organismes communautaires et non dans des établissements du réseau public (ce qui serait l'objet d'une autre recherche).

Le recrutement s'est effectué par une méthode boule de neige à partir des membres du comité et des divers milieux. On doit souligner l'intérêt démontré par les participantes des différents regroupements à la recherche ainsi que la qualité et le mûrissement de la réflexion sur le sujet.

Le comité de partenaires qui accompagne le projet s'est également élargi; il comprend

des représentantes de maisons d'hébergement membres du Regroupement québécois des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, des représentantes de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté, de l'IR des centres de femmes — qui avait aussi amorcé une réflexion sur la question —, de la Société Elizabeth Fry et de Relais-femmes. À Dominique Damant, la chercheuse principale, se sont jointes deux chercheuses « associées », Solange Cantin, auparavant de l'équipe de recherche VICTOIRE, et Margaret Shaw, du Centre international pour la prévention de la criminalité, qui a travaillé sur la question de la violence exercée par des femmes.

Nous savons que le thème de la violence des femmes est un thème litigieux et délicat pour les intervenantes qui travaillent auprès des femmes et qui sont interpellées à la fois dans leur réflexion et dans leur pratique. Le défi de ce projet de recherche, mais aussi son intérêt particulier, est qu'il est réalisé à partir de l'expérience de ces intervenantes et en partenariat avec des organismes féministes qui travaillent auprès des femmes.

Nous espérons qu'il pourra être un jalon dans la réflexion sur la question.

Dominique Damant
Françoise Guay

¹ Cette synthèse porte sur le contenu factuel des récits et ne vise pas à analyser plus à fond les discours des participantes. Françoise Guay effectue actuellement une analyse plus approfondie des entretiens dans le cadre d'un projet de maîtrise en sociologie.



Stop la violence!

Vers des rapports égaux...

La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec a produit un jeu qui vise à sensibiliser au phénomène de la violence dans les relations amoureuses.

Stop la violence! est un jeu pédagogique animé :

Jeu pour une activité qui se réalise dans le plaisir.

Pédagogique parce qu'il vise l'éducation, la conscientisation et l'action.

Animé parce qu'il se joue avec l'aide d'un-e animateur-trice.

Stop la violence! a été conçu pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans, mais il peut vraiment s'adapter à tous les publics.

En plus d'être ludique et amusant, *Stop la violence!* permet de susciter la réflexion et les échanges entre celles, ou ceux, qui y participent.

La Fédération offre une formation à l'intention des intervenantes et intervenants qui voudraient utiliser le jeu.

Pour obtenir des informations sur le jeu *Stop la violence!* et le programme de formation, veuillez communiquer avec la Fédération en téléphonant au (514) 878-9757.

Guide de réflexion sur la violence

envers les femmes handicapées

« Lorsque le concept de femme handicapée est évoqué, ce qui émerge en premier lieu est l'incapacité. Les multiples facettes de la réalité de la personne et de sa nature féminine sont souvent occultées par la prépondérance de la perception des inaptitudes. La femme est estompée comme la toile de fond pastel d'un portrait dont les irrégularités apparaissent à l'avant-plan, surlignées au fusain ».

Conditionnée dès l'enfance à l'acceptation des décisions prises en son nom et des comportements inadéquats à son égard, la femme handicapée subit souvent un enchaînement de manifestations de violence qui passent indistinctement de la violence familiale à la violence conjugale.

La violence envers les femmes s'inscrit dans un contexte social de déséquilibre de pouvoir. Pour la femme handicapée, ce déséquilibre est souvent accentué par une absence totale de pouvoir sur sa vie.

La reconnaissance des droits des femmes handicapées accuse quelques années de retard sur la reconnaissance des droits des femmes en général, et plus particulièrement au cha-

pitre de la violence conjugale et familiale. Peu de littérature et de résultats de recherche ont alimenté cette problématique. Cette situation engendre des conséquences inévitables sur la qualité de l'intervention et sur l'organisation des services.

Un comité de travail composé d'intervenantes de CLSC, d'un centre de réadaptation, de la Direction de la santé publique, d'organismes communautaires, préoccupées par cette réalité trop souvent vécue par les femmes handicapées, gardée sous silence et ignorée des intervenants, a réalisé un guide de réflexion qui s'adresse à toutes les intervenantes et à tous les intervenants qui ont à cœur de mieux comprendre et d'aider les femmes handicapées.

Ce guide constitue une première étape de sensibilisation sur la violence envers les femmes. Il a été conçu pour aider les intervenantes à :

- reconnaître que les femmes qui ont des incapacités sont des femmes à part entière;
- identifier leurs propres préjugés et élargir leur champ de compréhension du vécu social et émotif des femmes qui ont des incapacités;
- se sentir disposées à dépister une violence potentielle, intervenir, référer et accompagner les femmes qui en sont victimes;
- appréhender, avec plus d'acuité, l'impact de l'offre de services sur la

vie du couple, sur le vécu du conjoint ou de l'aidant naturel et sur l'émergence de violence envers la femme handicapée.

Le champ de réflexion inclut la violence familiale et la violence conjugale. Il concerne les femmes et les jeunes filles qui présentent des incapacités motrices, sensorielles, du langage et de la parole, psychiques, intellectuelles, et qui vivent en milieu naturel.

Les expériences et les témoignages des femmes handicapées ont inspiré les réflexions à la base de cet ouvrage. Le cadre d'analyse théorique s'inspire du modèle féministe et est complété par l'introduction du cadre conceptuel du *Processus de production du handicap* qui découle du modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité et au développement de la personne.

On peut se procurer ce guide, après le 8 mars, auprès de madame Lucie Archambault, CLSC St-Louis-du-Parc, pour un montant de 10 \$, incluant les frais de poste.

Renée Audy¹

¹ Renée Audy, conceptrice et réalisatrice du projet, directrice communautaire de Resovi depuis septembre 2001, directrice générale du CLSC Olivier-Guimond de 1988 à juin 2001 et porte-parole des dossiers violence familiale et conjugale.

Point de vue des femmes et des hommes

sur les services utilisés en matière de violence conjugale¹

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LA POLITIQUE interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale (1995), qu'en est-il de l'effort des organismes institutionnels ou communautaires du réseau de la santé et des services sociaux, du système de justice et de la Sécurité publique, pour lutter contre la violence conjugale de façon cohérente, concertée, complémentaire et en continuité les uns avec les autres? Les perceptions de 13 femmes victimes de violence conjugale et de 13 hommes ayant exercé des comportements violents envers leur conjointe, provenant de couples distincts, nous renseignent à cet égard. Interrogés sur la trajectoire qu'ils ont effectuée à travers les diverses ressources leur ayant offert des services en matière de violence conjugale durant l'année qui a précédé notre rencontre avec eux, leurs témoignages font état notamment des effets de ces services sur la cessation de la violence et dans leur cheminement personnel, du rôle qu'ont joué dans leur vie les différents intervenant-e-s et organismes ou institutions et du lien qui existe entre eux.

La trajectoire effectuée par les répondants durant l'année qui a précédé l'entrevue de recherche montre que les femmes ont consulté en moyenne 10 ressources et 23 intervenant-e-s alors que les hommes ont reçu les services d'en moyenne 5 ressources et de 12 intervenant-e-s. Il est important de mentionner que 66,7 % des femmes rapportaient avoir subi de la violence physique et 22,2 % de la violence sexuelle. De plus, 61,1 % d'entre elles mentionnaient que leurs enfants avaient été exposés à la violence conjugale. D'ailleurs, 61,1 % des répondantes ont été recrutées en maison

d'hébergement (50 %) et en centre de femmes (11,1 %). Chez les hommes, 72,2 % disent avoir été violents physiquement envers leur conjointe et 55,6 % indiquent avoir exercé du contrôle. La plupart des hommes (77,8 %) ont été recrutés dans des organismes d'aide aux conjoints violents.

Selon les témoignages des répondants, le CLSC a joué un rôle de premier ordre au plan de l'intervention préventive. Une fois la violence conjugale identifiée, de part et d'autre, et la responsabilité de celle-ci recadrée vers le conjoint violent, cet organisme a servi de guide pour orienter les démarches des participants vers des ressources plus spécialisées en violence conjugale. En ce qui concerne les propos des répondantes sur la maison d'hébergement, certaines d'entre elles mentionnent avoir apprécié l'éclairage concernant les effets de la violence conjugale sur leur vie ainsi que l'analyse structurée des iniquités sociales. Les hommes, pour leur part, mentionnent que les organismes d'aide aux conjoints violents ont permis le réveil de leur conscience et la prise de leurs responsabilités relativement à la violence, soit les effets sur leur conjointe et leurs enfants, ainsi que l'apprentissage de moyens pour faire cesser leurs comportements violents. La Direction de la protection de la jeunesse est peu référée par les autres ressources consultées par les femmes en matière de violence conjugale. Les témoignages des quelques femmes qui ont parlé de la DPJ donnent certaines pistes de réflexion à ce

sujet. Leurs propos nous conduisent à suggérer qu'un travail de sensibilisation relativement à cette problématique auprès des intervenant-e-s de la DPJ devrait être envisagé de manière à ce que la présence de violence conjugale soit évaluée et qu'un rôle d'accompagnement et de support envers la mère et l'enfant relativement à cette problématique soit adopté, tenant compte de la perception positive de ce rôle quand il est exercé. En ce qui concerne le système pénal, le besoin exprimé par les victimes de transiger avec des policiers qui démontrent une compréhension de la problématique et qui peuvent leur offrir un accompagnement a été démontré. Les hommes mentionnent ne pas être assez informés par le système pénal des ressources disponibles en violence conjugale lorsqu'ils sont arrêtés. Le système pénal, particulièrement les policiers, a une responsabilité importante dans la transmission des références en violence conjugale, et ce, étant donné que cette instance est la voie d'entrée la plus fréquente dans la trajectoire d'utilisation des services par les hommes.

Myriam Dubé

¹ Maryse Rinfret-Raynor, Myriam Dubé, Dominique Damant, Sophie Léveillé, Christine Drouin, Jocelyn Lindsay, Gilles Rondeau. Collections Études et Analyses, numéro 18, septembre 2001.

Une recherche du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

La lutte contre la violence

envers les femmes se poursuit...)

DEPUIS LA NOUVELLE ANNÉE J'AI LE PLAISIR DE partager, à chaque semaine, quelques jours avec l'équipe de Relais-femmes. Par le biais de mon stage universitaire, je découvre avec enthousiasme tous ces groupes de femmes oeuvrant avec détermination pour l'amélioration de nos conditions de vie. Quelle expérience stimulante et inspirante pour une étudiante que de participer à ce mouvement collectif!

Dans le cadre de ce stage, j'ai réalisé une entrevue avec Alexa Conradi, responsable de la mobilisation à la Fédération des femmes du Québec¹. Alexa coordonne la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Née en 1994, la Coalition réunit des représentantes de plusieurs groupes, des milieux communautaires et syndicaux. A priori, ce comité avait été formé pour orchestrer la première marche des femmes, Du Pain et des Roses, en 1995. Loin de se dissoudre, la Coalition organisa, cinq ans plus tard, la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, événement marquant dans l'histoire des femmes d'ici et d'ailleurs. Aujourd'hui, celle-ci poursuit toujours ses activités. Afin de nous informer sur les actions de la Coalition, Alexa a accepté de répondre à mes questions... voici une synthèse de notre rencontre.

Q : Alexa, dans la foulée de la Marche, la Coalition a décidé de mettre particulièrement l'emphase sur certaines revendications pour poursuivre sa lutte contre la violence envers les femmes. Quelles sont-elles?

Alexa : Pour la violence, on a réclamé 25 millions de dollars du gouvernement du Québec pour le financement d'une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur 10 ans qui serait réalisée par les groupes féministes et vise le grand public. Sur le plan de l'éducation, on a demandé une formation spécifique pour certain-e-s intervenant-e-s,

(médecins, policier-ère-s, entraîneur-e-s sportif-ive-s, juges, etc.) afin de les outiller pour dépister et agir sur la violence envers les femmes. Une autre requête proposait la mise sur pied d'un comité qui réviserait toutes les applications des législations pour s'assurer le respect de la vie privée et de la dignité de toutes les femmes violentées. Par ailleurs, une autre revendication visait l'obtention d'un financement adéquat pour les groupes qui oeuvrent auprès des femmes victimes de violence. Sous-financés, ces groupes sont parfois obligés de refuser l'hébergement ou des services à des femmes en difficulté et/ou violentées. Enfin, il y a toute la question de la discrimination et de la violence que subissent les prostituées et qui, souvent, ne sont pas reconnues par les policiers. Et celle fort importante du financement des groupes de femmes des communautés culturelles.

Q : Après la marche, la Coalition a mis sur pied un comité d'action sur la violence faite aux femmes. Quelles sont les stratégies mises de l'avant par ce comité?

Alexa : Avec les ressources disponibles, nous avons deux objectifs. Tout d'abord, un objectif de dénonciation de toutes les formes de violence contre les femmes : violence conjugale, agression sexuelle, attaque aux libertés des femmes, discrimination, propos sexistes, etc. Notre second objectif vise l'obtention d'une réponse positive de financement de la part du gouvernement pour la campagne de sensibilisation et d'éducation contre la violence envers les femmes dont je vous ai déjà parlé. Afin d'atteindre ces objectifs, des lettres de dénonciation seront envoyées aux député-e-s chaque fois qu'au Québec un cas de violence envers une femme sera médiatisé ou qu'un geste de violence sera banalisé. Pour ce faire, nous demandons aux groupes de sonner l'alerte à la FFQ lorsqu'il se produit

un tel événement. Suite à cette information, nous envoyons à tous les groupes du Réseau une lettre-type dénonçant l'acte en question. Puis, ceux-ci font signer des copies de cette lettre par un maximum de personnes et les adresseront à l'élu-e de leur circonscription. L'idée, c'est de faire en sorte que les député-e-s reçoivent énormément de lettres. Nous voulons les pousser à entreprendre des actions concrètes, telles que la campagne de sensibilisation et d'éducation.

Q : Est-ce que vous avez une idée des impacts de cette campagne vis-à-vis des député-e-s?

Alexa : Je pense que les député-e-s ne sont certainement pas insensibles à la violence envers les femmes et vont être touché-e-s. Mais de là à savoir si cette sensibilité se transformera en actes, ça c'est une autre histoire. En réalité, nous sommes au début de la campagne, alors il demeure difficile d'évaluer précisément l'impact obtenu jusqu'à maintenant. Éventuellement, les député-e-s seront interpellé-e-s pour nous dire quelles actions ils et elles comptent entreprendre vis-à-vis de cette situation.

Au mois de mars, nous rencontrerons le premier ministre pour réitérer nos demandes. Nous ferons circuler l'information en publicisant les résultats de nos démarches. En fait, nos requêtes sont simples et elles ne sont même pas coûteuses. Mais ces décisions appartiennent aux politicien-ne-s. De notre côté, nous faisons tous les efforts nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Q : Cette campagne de vigilance est-elle commencée?

Alexa : Oui, la campagne a été lancée le 6 décembre en mémoire des quatorze femmes tuées à la Polytechnique en 1989. Elle se

poursuivra au moins jusqu'au mois de juin, puis nous aviserons selon les résultats. Ce que nous désirons par cette campagne, c'est offrir à tout le monde une piste d'action, un pouvoir pour contrer la violence envers les femmes. Les gens se sentent tellement impuissants face à cette problématique. C'est pourquoi nous profiterons de la journée du 8 mars pour relancer la campagne de vigilance, pour répéter qu'elle s'adresse à tout le monde, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes : nous tous, nous toutes, nous avons des moyens pour dénoncer et agir contre la violence faite aux femmes.

Q : À ce sujet, quelles sont les activités proposées pour cette journée?

Alexa : Pour la journée internationale des femmes, il y a des activités partout au Québec. Les gens pourront obtenir de l'information en participant à cette journée. Il y aura aussi des dépliants explicitant la campagne de vigilance et les moyens d'action suggérés. Aussi, les groupes de femmes, les syndicats et toutes les personnes intéressées seront invités à inscrire leurs revendications dans une bulle. Une bulle de parole comme dans les bandes dessinées. L'idée, c'est de donner la parole aux gens afin de briser le silence, de ne pas être complice de la violence, mais bien d'être acteur et actrice contre la violence. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de la campagne de sensibilisation, car elle permettra à chacun et chacune d'entre nous d'identifier les gestes concrets que nous pouvons poser pour contrer la violence envers les femmes. La Fédération des femmes du Québec ramassera toutes ces bulles en vue d'une action nationale qui maintiendra la pression sur le gouvernement du Québec pour l'obtention de cette campagne.

Q : Est-ce que vous croyez que les jeunes femmes sont touchées par la thématique de la violence?

Alexa : Oui, elles le sont. À la FFQ, nous avons

un comité jeunes et les jeunes femmes y sont très actives. Ce qui est fascinant aussi, c'est que lors de la Marche, il y avait énormément de jeunes femmes qui se sont impliquées. C'est excellent, la relève est là. Elle n'a peut-être pas 18 ans, mais plutôt 25 ans. Le constat que nous faisons actuellement, c'est que les jeunes femmes deviennent féministes lorsqu'elles arrivent sur le marché du travail ou quand elles ont des enfants. En réalité, c'est souvent à ces moments-là que les femmes confrontent les structures sociales où il y a beaucoup de discrimination. En même temps, elles se voient dans le féminisme que nous portons à travers nos activités, mais elles n'entretiennent pas exactement les mêmes préoccupations que les

générations précédentes. Et puis, les jeunes femmes posent des questions qui ne sont pas les mêmes qu'il y a vingt ans. Et c'est très bien comme ça.

Q : En plus de la campagne de sensibilisation, quelles seront les autres activités de la Coalition cette année?

Alexa : Nous prévoyons diverses activités durant l'année sur nos principales thématiques, soit la violence, la pauvreté et la discrimination. Par exemple, nous participerons largement au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. De plus, on va certainement être très actives dans une campagne électorale parallèle pour toute la question de la pauvreté. Mais il faudra aussi s'adapter à la conjoncture politique...

Q : Est-ce qu'une autre Marche des femmes est envisageable et surtout réaliste pour les années à venir?

Alexa : Il n'y a pas encore d'idée concrète là-dessus. Personnellement, je crois que ce n'est pas la période idéale pour préparer un événement énorme après la Marche de l'an 2000. Et puis, nous avons mis trois ans pour l'organiser! D'autre part, une réflexion est entamée au sujet d'une action d'envergure, peut-être en

2005-2006... Mais pour l'instant, ce qui est certain, c'est que dans chaque pays et dans chaque état, les femmes s'organisent et se mobilisent pour des luttes précises. Et nous avons besoin de faire des liens entre nos luttes locales et nos luttes internationales, ce qui nous permet de travailler en solidarité. Mais que ce soit ici ou ailleurs, les défis sont là et la violence envers les femmes, c'est un combat pour la vie.

Q : Après l'essoufflement de la Marche, comment est le moral des groupes d'après vous?

Alexa : Je pense que les femmes restent déterminées. Les actions mises de l'avant ne sont pas nécessairement de la même grandeur. On ne peut pas faire des marches mondiales à chaque année! Il faut trouver un équilibre dans tout cet espace. Et dans les trente dernières années, nous avons fait des gains énormes, cela devrait nous encourager à continuer!

Q : En étant réaliste, qu'est-ce qu'on se souhaite pour l'avenir?

Alexa : Bien, il y a des revendications qui ne sont pas dispendieuses et très simples pour le gouvernement. Donc, elles devraient être acceptées et se concrétiser. Mais cela nécessite que nos dirigeant-e-s se tiennent debout, et ce, devant le patronat aussi. En fait, nous souhaitons que le gouvernement démontre qu'il est réellement préoccupé par la justice sociale, par la pauvreté, l'inégalité et la violence. Actuellement, nous ne pouvons pas dire que c'est le cas. Mais le mouvement des femmes est solide et, désormais, les dirigeant-e-s ne peuvent plus ignorer les voix des femmes.

Isabelle Marchand²

¹ Alexa Conradi était la coordonnatrice de la Marche mondiale des femmes au Québec et responsable du lien avec les Canadiennes.

² Isabelle Marchand est étudiante en communication, relations humaines, à l'Université du Québec à Montréal.

Sortir de la violence conjugale

encore et toujours

(suite de la page 3)

aussi des traductrices et des interprètes culturelles.

Des services tenus à bout de bras

Liette Brousseau et **Louise Riendeau**, du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, ont expliqué que les maisons sont les seuls organismes dont l'intervention est centrée sur les besoins des victimes et sur les solutions à long terme. Cependant, aucune ne réussit à répondre à tous les besoins, en particulier à ceux des femmes handicapées. En dépit du fait que les maisons sont des services essentiels de première ligne qui fonctionnent 24 heures sur 24 et 365 jours par année, elles sont chroniquement sous-financées.

Afin de répondre aux besoins, il faudrait que les maisons aient les moyens de fonctionner avec des équipes de deux intervenantes, tant le jour que le soir, et avec une travailleuse pour la nuit. Il faudrait aussi une intervenante qui se consacre aux besoins spécifiques des enfants, de même que des ressources pour des services de suivi et d'accompagnement. Mais les maisons doivent fonctionner avec une seule intervenante. Celle-ci doit faire face à une lourde charge de travail et à tous les imprévus en échange d'un salaire horaire de 13 \$ l'heure en moyenne, selon **Françine Lévesque**, du Syndicat des travailleuses en maisons d'hébergement FSSS-CSN. Trop souvent elle doit faire des heures supplémentaires que les maisons ne sont pas en mesure de rémunérer. Dans ce contexte, l'équité salariale semble une bien lointaine utopie.

Il y a aussi des lacunes inquiétantes dans d'autres ressources. Les centres de femmes sont chroniquement sous-financés alors qu'ils sont des ressources essentielles à de nombreuses Québécoises. Ils permettent entre autres à des femmes de prendre conscience qu'elles subissent de la violence conjugale tout en brisant leur isolement et en soutenant leurs démarches d'*empowerment*.

Robert Ayotte, un intervenant auprès de conjoints violents, a aussi témoigné devant la Commission. Il a contribué à la mise en place d'un service de référence ayant pour but de diminuer l'isolement des conjointes et d'améliorer leur sécurité et celle de leurs enfants. Ça fonctionne bien. Plus de conjointes acceptent d'aller chercher de l'aide. Il serait nécessaire de généraliser ce type de service, mais encore là, les fonds sont insuffisants.

Et les enfants dans tout ça?

Nicole Maillé, témoin experte et intervenante jeunesse à la maison d'hébergement Assistance aux femmes, rapporte que 80 % à 90 % des enfants vivant dans un climat de violence conjugale sont exposés à celle-ci. Soixante-dix pour cent de ces enfants seraient violentés. Dans plus de la moitié des situations où un enfant est exposé à la violence, sa mère craint pour sa vie. Les enfants victimes de violence conjugale se sentent impuissants face aux actions posées par l'agresseur et responsables face à la victime. Ils sont manipulés par le père qui nie la violence et tente de contrôler la mère par son entremise. Des enfants arrivent à s'en tirer à peu près indemnes tandis que d'autres ont

plusieurs problèmes d'adaptation. Tous ont des difficultés relationnelles.

Vous croyez qu'on aide ces enfants-là? Au Québec, très peu d'organismes et d'institutions offrent une intervention adaptée aux besoins spécifiques des enfants exposés à la violence. En août 2001, le Centre canadien de la statistique juridique rapportait également que les enfants sont les victimes oubliées de la violence conjugale. Pour leur part, les professionnel-le-s de l'éducation, de la santé et des services sociaux méconnaissent la problématique des enfants victimes de violence conjugale. Là aussi, il arrive fréquemment qu'on traite les symptômes sans effleurer la cause du problème. Par exemple, on interviendra dans le but de développer les habiletés parentales alors que, le plus souvent, leur mère n'en manque pas. Elles sont avant tout en situation de survie. Les enfants passent aussi d'un-e intervenant-e à l'autre. Chaque fois, ils vivent une nouvelle trahison dont ils se protègent en se refermant. Quant aux services offerts dans le système scolaire, ils ont dramatiquement diminué ces dernières années.

Vous croyez que si un père violent demande la garde de ses enfants et d'exercer son droit de visite, institutions et professionnel-le-s du domaine juridique vont prendre des décisions en tenant compte de l'impact de l'exercice des droits des pères sur les victimes de sa violence?

Vous rêvez. Trop souvent les juges ignorent les dangers que les victimes courent et accordent aux pères des droits de visite sans

en 2001

une course à obstacles (suite)

prévoir de mesures de protection ni de soutien psychologique. Il arrive aussi que des femmes fassent des concessions en cour afin de ne pas perdre leurs enfants. Les enfants vivent dans l'insécurité quant à ce que subira leur mère lors des visites du père. Il y a de quoi : chaque année, des pères vont jusqu'à tuer mère et enfants. Former les juges? Les formations sont optionnelles. Les juges utilisent aussi le prétexte de leur indépendance pour les éviter. Tant les enfants que leurs mères vivent beaucoup de détresse dans un tel contexte qui les violente à nouveau quand il ne les tue pas.

La garde partagée : belle en théorie, mais invivable, voire même dangereuse, en pratique

Andrée Côté, de l'Association nationale de la femme et du droit, rapportait qu'actuellement au Canada on est en train de revoir la loi sur le divorce en mettant l'accent sur les droits des pères. C'est beau en théorie mais invivable, voire dangereux, pour les ex-conjointes d'hommes violents et leurs enfants. On a toutes beau souhaiter que les hommes s'impliquent autant que les femmes dans l'éducation et le soin des enfants, il demeure que notre société a très peu évolué à ce niveau depuis 30 ans. Ce n'est pas une loi qui va faire en sorte que les pères vont soudainement s'y mettre après un divorce.

La garde partagée demande beaucoup de coopération puisqu'elle est difficile à organiser au quotidien. Elle est aussi coûteuse. Quand elle fonctionne, c'est libérateur, mais ça n'arrive que dans une minorité de cas, et

ce, quand elle est décidée d'un commun accord. Les études démontrent clairement que ça ne fonctionne généralement pas. Pire, les femmes victimes de violence conjugale ne peuvent plus se libérer de leurs conjoints violents. Ils peuvent intervenir dans toutes les décisions qui concernent les enfants tandis que ceux-ci n'ont plus droit à une pension alimentaire.

L'État a engagé sa responsabilité

Selon **Andrée Côté**, le refus de l'État d'intervenir efficacement envers la violence conjugale que subissent les femmes, d'adopter des remèdes à portée systémique et de prévoir les ressources adéquates pour le faire avec une diligence raisonnable, a un effet discriminatoire envers les femmes. Son inaction va à l'encontre des obligations qu'il s'est engagé à assumer en promulguant des chartes de droits, en adoptant des lois, en signant nombre de traités et en endossant plusieurs déclarations internationales. Cela engage sa responsabilité; il ne saurait s'y soustraire.

Une seule règle doit prévaloir : celle de l'urgence?

Les besoins des victimes de violence conjugale sont si criants qu'un consensus s'est rapidement établi à l'effet qu'il est urgent de combler les lacunes importantes soulignées par les témoins entendus. La violence conjugale n'est pas une réalité immuable. Améliorer la réponse aux besoins des personnes qui en sont victimes n'est pas une utopie irréaliste. Ce n'est pas non plus facultatif.

À l'issue de la Commission et à la lumière des dix-sept témoignages, c'est le sentiment qui se dégageait. Après quelques heures de délibérations, la présidente de la Commission, accompagnée des quatre autres commissaires, présentait des recommandations fondées sur les quatre principes suivants :

1. Toutes les femmes qui vivent la violence ont les mêmes droits. Le problème qu'elles vivent revêt la même intensité pour chacune d'entre elles et commande la même action énergique. Cela impose le développement d'approches, d'interventions et de services qui tiennent compte de la diversité des situations vécues. Faute de le faire, des femmes et des enfants resteront aux prises avec un problème insoutenable et intolérable.
2. Si la violence conjugale dont des femmes et des enfants sont victimes commande une action énergique, sa prévention exige des efforts soutenus. La violence se produit certes entre individus, mais elle reflète les valeurs, les pratiques et le degré de solidarité de toute la société. Le cycle de la violence s'installe tôt, souvent de façon insidieuse et il faut agir non seulement sur les conséquences, mais aussi et surtout sur les causes.
3. L'État a promulgué des chartes de droits, adopté des lois, signé nombre de traités et endossé plusieurs déclarations internationales. Cela engage sa responsabilité; il ne saurait s'y soustraire.
4. Même si, après plus de trente ans d'interventions, le problème existe encore, ce qui doit nous troubler, voire nous indigner, il importe quand même de cons-

(suite en page 12)

(suite de la page 11)

tater que nous disposons d'acquis pour rendre nos interventions plus efficaces : institutions et organismes publics ou communautaires, intervenantes et intervenants **engagé-e-s et compétent-e-s**. Il importe que nous leur donnions les moyens de renforcer leur action et de remplir plus adéquatement leur mission.

C'est avec vigueur que la Commission affirme qu'en matière de violence conjugale dont les femmes et les enfants sont victimes, c'est sur le terrain de droits aussi fondamentaux que le droit à la sécurité, à l'intégrité physique et psychologique, à la vie même que nous nous situons. En ces matières, une seule règle doit prévaloir : celle de l'URGENCE. Les recommandations du rapport convergent toutes vers l'urgence d'implanter des programmes de prévention, de dépistage, de formation, d'améliorer les services liés à l'urgence, d'augmenter l'accessibilité en maison, de rendre disponible du soutien à plus long terme, d'intervenir auprès des enfants et de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes autochtones, immigrantes, lesbiennes et handicapées. Pour la commission Pagé, le phénomène de la violence conjugale, de ses causes et de ses conséquences est assez documenté pour que le refus d'agir et le retard dans l'action soient considérés comme une véritable indécence. Si l'État choisissait de ne pas répondre aux besoins de protection des femmes et des enfants contre cette violence, les commissaires recommandent aux groupes de femmes de considérer sérieusement la pertinence d'entamer un recours collectif contre lui afin de le forcer à remplir son obligation.

La Commission a par ailleurs traité de façon plus spécifique de la question du sous-financement des maisons et de la nécessité d'appliquer à leurs travailleuses la Loi sur l'équité salariale.

En guise de conclusion et les suites à donner...

De manière générale, il est impressionnant de constater la façon dont la problématique a été bien campée tout au long de la Commission. Les témoins ne se sont pas restreints au strict cadre du soutien psychosocial, mais ont élargi le débat aux multiples services qui entrent en action. Et tous les témoins ont convergé dans la même direction : la nécessité de lever les obstacles. Les commissaires ont saisi toute la lourdeur de la problématique et leurs recommandations prônent une réponse globale, que ce soit en termes de prévention, d'intervention, de financement des services, de la réforme du divorce, et ce, jusqu'au recours collectif.

Afin de rendre effectifs les résultats de la commission Pagé, le Regroupement provincial compte diffuser le rapport au sein de différentes instances. On est toujours dans l'attente d'une rencontre avec les ministres responsables du dossier (Justice, Santé et Services sociaux, Condition féminine). Par contre, le 29 janvier dernier, une délégation du Regroupement a rencontré le comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. L'objectif de cette rencontre : que ce comité chargé d'actualiser la politique d'intervention en matière de violence conjugale tienne compte des recommandations Pagé dans son prochain plan d'action. On devrait pouvoir en mesurer les résultats dans les prochains mois. De plus, le Regroupement compte remettre ledit rapport aux porte-parole de l'opposition. Quant à elles, les maisons d'hébergement le feront cheminer auprès de leur député-e et de leur régie régionale de la santé et des services sociaux.

Jusqu'à maintenant, le Regroupement a obtenu que le ministère de la Santé et des Services sociaux documente la question de la qualité et de l'accessibilité des services pour

les femmes et les enfants victimes de violence conjugale. Les porte-parole des maisons ne comptent toutefois pas en rester là. Des résultats tangibles sont attendus.

Maintes fois déçu par le passé, le Regroupement compte parallèlement réunir des spécialistes pour évaluer la possibilité d'intenter, si nécessaire, un recours collectif ou une action en regard des chartes des droits à l'encontre des gouvernements.

Et en termes d'alliance, le Regroupement compte consolider ses liens avec l'Association des femmes autochtones du Québec et, dans un avenir rapproché, espère travailler avec la Maison des femmes sourdes et les intervenantes auprès des femmes lesbiennes. La poursuite de la collaboration avec l'R des centres de femmes sera également une priorité.

Ce n'est que lorsqu'on aura véritablement levé les obstacles qui empêchent les femmes et les enfants d'échapper à la violence que le Regroupement provincial pourra prendre quelque repos.

Nicole Nepton
de Cybersolidaires

Andrée Gilber
coordonnatrice du Toit de l'Amitié à La Tuque et membre du conseil d'administration du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

¹ Adaptation de l'article de Nicole Nepton : <http://www.cybersolidaires.org/actus/maisons.html>

² Source *Rapport des commissaires*, novembre 2001. Les recommandations complètes se trouvent sur le site <http://www.maisons-femmes.qc.ca/commission/recommandations.html>